

Extrait du registre des Délibérations
Séance du 6 mai 2026

Convocation : 29 avril 2026 Date d'affichage : 29 avril 2026

Sous la Présidence de Mme Laure FLEURY, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-six, le mercredi six mai à dix-neuf heures à Montmelard - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Olivier LORNE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Emmanuel FENEON Mme Nicole SCHLESSER
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN Mme Fabienne DARGAUD M. Stéphane SOTTY
Commune de MONTMELARD	Mme Laure FLEURY
Commune de NAVOUR S/GROSNE	M. David SOUFFLOT M. Jérôme BEQUIN
Commune de PIERRECLOS	M. Emmanuel ROUGEOT M. Yann DELHOMME
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE	M. Didier SARRAZIN
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Mme Manuella SOL
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Richard BENAS
Commune de TRAMAYES	M. Pascal BRIDAY Mme Elina BERTHOUD-DEPARDON M. Dominique GIBEAUX
Commune de TRAMBLY	M. Christophe BALVAY
Commune de TRIVY	Mme Lucienne WEISS
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 25

Étaient excusés et représentés : M. Gilles LAMETAIRIE par M. Olivier LORNE (Bourgvilain), M. Alain BAMET par Mme Manuella SOL (Saint Pierre le Vieux)

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : M. Dominique GIBEAUX

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

REÇU EN PREFECTURE

le 11/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20260506-2026_50-DE

DELIB 2026-50

Le conseil,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2016-12-15-002 en date du 15 décembre 2016 relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que la commission est présidée par le président de la communauté de communes ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offre :

Membres titulaires	Membres suppléants
Laure FLEURY	Dominique GIBEAUX
Philippe HILARION	Emmanuel FENEON
Yann DELHOMME	David SOUFFLOT
Laurence GUILLOUX	Patrick CAGNIN
Stéphane SOTTY	Richard BENAS

➤ **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme



La Présidente,

Le secrétaire de séance,

REÇU EN PREFECTURE

le 11/05/2026

Application agréée E-legalite.com